



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2020

Lundi le 24 février 2020
 À compter de 18 h 45
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

DISTRICTS

Armando Melo

Blanchard

Normand Toupin

Chapleau

Barbara Morin

De Sève

Michel Milette

Ducharme

Luc Vézina

Lonergan

Johane Michaud

Marie-Thérèse

Régine Apollon

Morris

Christian Charron

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Greffière

Chantal Gauvreau

Directrice générale

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2020-79

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de
l'ordre du jour



5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2020-80

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

Nomination -
greffier adjoint -
Services
juridiques

- **QUE** Mme Marie-Christine Morin soit et est nommée au poste de greffière adjointe aux Services juridiques, et ce, à compter du 23 mars 2020.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Thérèse.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-81

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

Mesures
disciplinaires

- **QUE** nous entérinons la suspension de 17,5 heures, soit deux quarts de travail de 8,75 heures de l'employé numéro 1129 au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, en date du 24 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.



8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-82

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER